



HAL
open science

Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques. 2016, Université d'Auvergne - UDA. hceres-02036156

HAL Id: hceres-02036156

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036156v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation
Formation conduisant à un diplôme
conférant le grade de licence

Diplôme de formation générale en
sciences maïeutiques

- Université d'Auvergne - UdA

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Evaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences, technologies, santé

Établissement déposant : Université d'Auvergne - Uda

Établissement(s) cohabilité(s) : /

L'Université d'Auvergne - Uda organise au sein de la faculté de médecine une Première année commune aux études de santé (PACES) préparant aux quatre filières que sont la médecine, la pharmacie, l'odontologie et la maïeutique ; elle délivre ultérieurement les quatre Diplômes de formation générale (DFG) et les Diplômes de formation approfondie (DFA) de ces formations respectivement au sein de ses facultés de médecine, pharmacie, chirurgie dentaire et de son école de sages-femmes.

Le Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa) comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens (european credit transfer system - ECTS), correspondant au grade licence dont les deux 1^{ers} semestres de la PACES. Les 2^{ème} et 3^{ème} années du DFGSMa (DFGSMa2 et 3) sont préparées au sein de l'Ecole de sages-femmes du centre hospitalier universitaire (CHU) de Clermont-Ferrand.

Evaluation de la PACES

Synthèse de l'évaluation

La PACES à l'Université d'Auvergne - Uda présente une organisation conforme aux textes en vigueur avec des unités d'enseignement (UE) réparties en deux semestres selon le modèle des UE nationales et des épreuves classantes en fin de 1^{er} et de 2^{ème} semestres (S1 et S2).

Les objectifs scientifiques sont l'acquisition d'un tronc commun aux quatre professions de santé, de connaissances scientifiques et médicales ainsi que de connaissances spécifiques de chaque filière par le biais d'une UE spécifique. L'enseignement comprend 3,5 UE par semestre permettant d'acquérir 30 ECTS par semestre. L'UE spécifique est enseignée au S2 et compte pour 10 ECTS parmi les 30.

L'enseignement en cours magistral principalement est dispensé le matin avec vidéo transmission simultanée dans plusieurs amphithéâtres des facultés de médecine et pharmacie. L'enseignement est organisé de telle sorte que les étudiants ont la possibilité de se présenter aux concours des quatre formations. L'organisation de ces formations suit les réglementations récentes en vigueur.

Les UE spécifiques à chaque filière et leur structuration sont décrites (UE spécifiques médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique). Cependant le référentiel réglementaire n'est pas cité dans le dossier transmis par l'établissement. L'accès aux études de massothérapie ne semble pas intégré aux études de PACES mais a recours aux enseignements de PACES pour sélectionner ses étudiants sur un site différent (Vichy).

Les points forts de la PACES sont la non exclusion en fin de S1 des derniers classés et les dispositifs de réorientation des étudiants en fin de S1 et en fin de S2 avec de nombreuses possibilités dans et hors domaine de la santé. En outre l'université mentionne un tutorat étudiant mais celui-ci semble indépendant de l'UFR (unité de formation et de recherche) et sous la responsabilité de l'association étudiante.

Le dossier dans sa totalité ne permet pas d'avoir une vision d'ensemble de la PACES au regard des quatre filières. La présentation du dossier est faiblement harmonisée entre les filières.

En particulier l'organisation des enseignements dirigés est peu décrite, les programmes des UE sont hétérogènes dans leurs intitulés et il n'y pas d'information détaillée concernant les cours. En outre il manque des informations sur l'accès aux ressources numériques de l'université liées à la PACES et à des travaux dirigés (TD) en ligne. Certains points

concernant l'évaluation du tutorat, la coordination avec les responsables d'UE ne sont pas évoqués. Par ailleurs les données statistiques sont incomplètes et celles concernant les rangs de classement et les choix de filières ne sont pas présentées.

Il en ressort que l'on ne peut évaluer le déterminisme des étudiants en vue du choix des filières à l'entrée de la PACES et en particulier évaluer les modalités de leurs choix et leurs profils de réussite au concours par filière à l'Université d'Auvergne - Uda. Ceci est également illustré par la faible représentation relative des enseignants des filières pharmacie, odontologie, maïeutique dans l'équipe pédagogique de PACES. L'évolution des effectifs des étudiants inscrits en PACES montre une augmentation progressive des inscrits jusqu'en 2014, date de la mise en œuvre d'une politique de limitation des inscriptions réservées aux bacheliers selon l'académie d'origine.

Points forts :

- La PACES apparaît bien structurée avec une organisation clairement définie harmonisée selon le schéma habituel des PACES avec l'acquisition de 30 ECTS par semestre dont une UE spécifique de 10 ECTS au S2.
- La réorientation des étudiants fait l'objet d'une démarche active de l'université avec de nombreuses possibilités dans et hors du domaine de la santé et un suivi des étudiants. En particulier l'Université d'Auvergne - Uda pratique la non-exclusion des étudiants dans les derniers percentiles en fin de S1 et accompagne au cas par cas les possibilités de réorientation.
- Il existe une mutualisation de certains modules des UE spécifiques permettant aux étudiants de suivre plusieurs filières et de se présenter au concours de chacune des filières.

Points faibles :

- L'accompagnement à la réussite repose essentiellement sur le tutorat étudiant pour lequel les liens avec les enseignants-référents ne sont pas clairement décrits. L'UFR ne semble pas gérer le tutorat mais confie cette organisation à l'association étudiante.
- Il n'existe pas de formalisation de l'évaluation par les étudiants du dispositif mis en place.
- Peu d'informations sur les TD en ligne ou les ressources numériques dédiées à la PACES.
- L'admission aux études de masso-kinésithérapie utilise les UE de PACES pour l'accès aux études à l'Institut de formation en masso-kinésithérapie de Vichy mais n'est pas encore intégrée au concours de la PACES.
- Le pilotage transdisciplinaire des filières n'est pas décrit dans le dossier.

Conclusions et recommandations :

Il serait utile de formaliser clairement un dispositif d'évaluation de la PACES intégrant les données issues d'évaluations menées directement auprès des étudiants ainsi que des données sur la réussite et le devenir des étudiants.

Cette disposition permettrait d'améliorer le pilotage de la PACES qui apparaît toutefois bien structurée.

Il serait également souhaitable d'améliorer la communication vers les étudiants et les futurs étudiants ainsi que sur les modalités du tutorat des étudiants.

Analyse

OBJECTIFS DE LA PACES ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
1- Information des étudiants sur la PACES	L'utilisation de plusieurs modalités d'information témoigne de la volonté de toucher le plus grand nombre d'étudiants. L'information apportée aux étudiants semble porter essentiellement sur l'organisation pédagogique de l'année. Il n'est pas indiqué dans le dossier si les données issues des enquêtes sur la réussite et le devenir des étudiants font l'objet d'une communication auprès des étudiants voire des lycéens souhaitant s'orienter vers des études de santé. L'information sur l'année PACES est donnée seulement au moment de la rentrée.

<p>2- Structure et organisation de la PACES</p>	<p>La répartition des enseignements entre les deux semestres et entre les UE spécifiques apparaît équilibrée. Elle suit les recommandations et le schéma général des UE de PACES en France. La mutualisation de certains modules des UE spécifiques est de nature à réduire la charge horaire des étudiants leur permettant ainsi de s'inscrire dans plusieurs filières.</p> <p>Il existe des TD pour toutes les UE du 1^{er} semestre. Il s'agit d'un point positif dans l'accompagnement des étudiants. Il n'est toutefois pas précisé la taille des groupes de TD ni les ressources allouées à ces enseignements.</p>
<p>3- Organisation du concours</p>	<p>La durée et le format des épreuves sont adaptés à un concours de PACES. Il n'est cependant pas fait mention de l'existence d'une procédure de relecture des sujets. Les modes de correction des épreuves sont ceux habituellement en usage (lecture optique pour les QCM (questions à choix multiples) et double correction pour les épreuves rédactionnelles)</p> <p>Il ne semble pas possible pour un étudiant de passer conjointement le concours de PACES et celui d'entrée aux études de masso-kinésithérapie. Cependant l'année préparatoire aux études de masso-kinésithérapie est constituée des mêmes UE communes que la PACES.</p>
<p>DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE</p>	
<p>4- Dispositifs en place</p>	<p>Le seul dispositif d'aide à la préparation du concours présenté dans le dossier est le tutorat étudiant dont l'organisation est de nature à favoriser l'implication des étudiants. Il n'est toutefois pas fait mention dans le dossier de l'implication d'enseignants-référents dans la formation et l'accompagnement des tuteurs. Il n'est pas mentionné de dispositif de prise en charge des étudiants en voie d'abandon.</p>
<p>5- Réorientation</p>	<p>Les dispositifs de réorientation mis en œuvre à l'issue de chacun des deux semestres apparaissent clairement organisés avec des réunions collectives et des entretiens individuels. Ils bénéficient de plusieurs conventions, offrant ainsi un éventail de possibilités larges dans le domaine et hors du domaine médical.</p> <p>L'enquête sur le devenir des étudiants à l'issue de la PACES pourrait être l'occasion de les interroger sur leur perception de l'information reçue concernant la réorientation.</p>
<p>6- Réinscriptions ultérieures</p>	<p>Le dispositif est en place par le biais d'une commission <i>ad hoc</i> qui vérifie la validation effective des crédits ECTS nécessaires et autorise, si c'est le cas, la nouvelle inscription.</p>
<p>TAUX DE REUSSITE ET SUIVI DES ETUDIANTS</p>	
<p>7- Effectifs et résultats</p>	<p>Les chiffres fournis témoignent d'une augmentation des inscrits en PACES jusqu'en 2013-2014 (mise en place d'une capacité d'accueil limitée à 1250 à la rentrée 2014).</p> <p>Les chiffres analysant la réussite des étudiants en fonction du bac d'origine et du nombre de filières choisies sont détaillés.</p> <p>Il aurait été toutefois intéressant de disposer de l'analyse de ces chiffres par la commission pédagogique de la PACES et des mesures prises en conséquence.</p>
<p>8- Suivi des étudiants réorientés</p>	<p>Les données chiffrées issues de l'enquête auprès des étudiants inscrits en PACES en 2013-2014 sont très denses et permettent une analyse des flux d'étudiants et des stratégies de réorientation. Il n'existe pas de formalisation du suivi des étudiants réorientés hors des filières PACES.</p>
<p>PILOTAGE DE LA FORMATION</p>	
<p>9- Equipe pédagogique et jurys</p>	<p>La composition de l'équipe pédagogique et du jury est bien définie. Toutefois le rôle de la commission pédagogique n'est pas précisé.</p>
<p>10- Conseil de perfectionnement</p>	<p>Il est prévu la mise en place d'un conseil de perfectionnement. Il n'est pas fait mention de sa composition envisagée ni de son articulation avec la commission pédagogique ou de ses missions spécifiques.</p>

11- Autoévaluation et évaluation des enseignements par les étudiants	Les échanges avec les étudiants du tutorat sont un point positif. Toutefois, il serait souhaitable de formaliser une évaluation des enseignements par les étudiants.
FLUX D'ETUDIANTS ET EFFECTIFS DE LA FILIERE DE PACES	
12- Effectifs et résultats de la filière	Les effectifs des étudiants inscrits dans la filière maïeutique sont en augmentation au cours des cinq dernières années (167, 243, 256, 255, 322). Au cours de ces cinq dernières années, le nombre d'inscrits pédagogiques PACES admis en 2 ^{ème} année de la filière est respectivement de 27, 27, 28, 30, 30.

Deuxième et troisième années

Synthèse de l'évaluation

Le DFGSMa de l'Université d'Auvergne - Uda répond aux particularités des études de maïeutique puisque la quasi totalité des étudiants admis en DFGSMa à l'issue de la PACES a vocation à poursuivre les études de maïeutique jusqu'au Diplôme d'état de sage-femme. Cette formation est de bonne qualité.

Cependant, les gynécologues obstétriciens de l'UFR de médecine de Clermont-Ferrand ne paraissent pas impliqués dans le pilotage. De fait, la transdisciplinarité universitaire apparaît peu dans le dossier.

Il serait souhaitable que l'Ecole de sages-femmes de Clermont-Ferrand reconsidère la place des PUPH (professeurs des universités-praticien hospitalier) de gynécologie obstétrique de l'UFR de médecine de Clermont-Ferrand dans le DFGSMa.

Points forts :

- Excellent niveau des étudiants admis dans la formation.
- Accompagnement fort des étudiants et information adaptée.
- Place importante de la culture scientifique.
- Très faible nombre d'étudiants en situation d'abandon.

Points faibles :

- Absence des gynécologues obstétriciens de l'UFR de médecine de Clermont-Ferrand dans la formation.
- Faible mutualisation des enseignements.
- Absence de conseil de formation initiale.
- Politique de validation des stages concentrée par la direction de l'école selon le dossier.

Conclusions et recommandations :

Le DFGSMa de l'Université d'Auvergne - Uda propose une formation de bonne qualité. Cependant, la transdisciplinarité universitaire apparaît peu dans le dossier. L'Ecole de sages-femmes de Clermont-Ferrand devrait reconsidérer la place des PUPH de gynécologie obstétrique et de l'UFR de médecine de Clermont-Ferrand dans le FGSMa.

OBJECTIFS ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
<p>1- Structure générale et modalités pédagogiques</p>	<p>La formation des DFGSMa2 et DFGSMa3 est subdivisée en quatre semestres. La validation est semestrielle et respecte les règles de compensation entre les UE et entre les semestres.</p> <p>Les objectifs et les modalités pédagogiques de la formation sont clairement définis. La structure générale de la formation est en accord avec les règles universitaires et son contenu pédagogique tient compte du référentiel métier et compétences défini par le Collège national de l'ordre des sages-femmes. Le parcours de formation associe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des enseignements théoriques dominés par l'étude de la grossesse normale et les bases des spécialités médicales. Le programme est bien renseigné. Il obéit à un référentiel national et appelle donc peu de commentaires. Une partie de cet enseignement est mutualisée avec celui du DFG de sciences médicales sis à l'UFR de médecine ; - une formation pratique ; - une place importante accordée à la culture scientifique ; - un parcours personnalisé comprenant des UE librement choisies. <p>La formation pratique permet une approche progressive du milieu médical et de la profession de sage-femme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - stage de soins infirmiers pendant l'été entre la PACES et la DFGSMa2 ; - stages cliniques à temps plein d'une durée de 8 semaines en DFGSMa2 et 24 semaines en DFGSMa3. La politique et les objectifs des stages sont bien renseignés et adaptés ; - attestation de formation aux gestes et soins d'urgence en DFGSMa3, qui est exigée pour le passage en DFA ; - utilisation des outils de simulation puisque le CHU de Clermont-Ferrand possède un centre de simulation médicale opérationnel. <p>Le cursus accorde une place importante à la culture scientifique et aux techniques de communication.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le volume horaire consacré à l'anglais, la méthodologie scientifique, la recherche bibliographique, et aux communications écrites et orales est de 52 heures pour le semestre 4, 20 heures pour le semestre 5, et 48 heures pour le semestre 6, ce qui est très significatif. Les contrôles de connaissances évaluent l'aptitude à lire, synthétiser, rédiger, et présenter des documents techniques et scientifiques. - En fin de DFGSMa3, stage optionnel d'initiation à la recherche d'au moins 8 semaines. <p>Au total, le cursus proposé est en accord avec les objectifs.</p>
<p>2- Dispositifs particuliers</p>	<p>Quelques points particuliers méritent d'être soulignés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La validation des enseignements complémentaires inclut souvent la rédaction d'un court mémoire et une épreuve orale. Ces modalités sont intéressantes pour les étudiants car elles constituent une bonne préparation à ce qui leur sera demandé dans le cycle suivant. - Pour la formation pratique, l'étudiant possède un carnet de stage dans lequel les responsables de stage inscrivent leurs appréciations. Ce carnet est un bon outil pour permettre à l'étudiant d'avoir conscience de sa progression et des points à améliorer. - Enfin, un entretien de mi-stage est recommandé pour s'assurer que les objectifs de stage pourront être atteints et proposer éventuellement des réajustements. Un tel entretien est très utile pour limiter le risque de stage non validé.

DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE	
3- Dispositifs en place	<p>Les informations sur le recrutement initial des étudiants, les passerelles entrantes, et les dispositifs d'aide financière, sont bien renseignées et sont très satisfaisantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le profil des étudiants admis en fin de PACES est <u>très satisfaisant</u>. Sur les 30 étudiants admis en 2014, 19 avaient eu une mention bien ou très bien au baccalauréat, et 25 étudiants avaient choisi sage-femme comme 1^{er} choix en PACES, ce qui montre qu'il ne s'agit pas d'un choix par défaut. Il est difficile de faire mieux dans le recrutement initial et ces éléments devraient logiquement permettre la réussite des étudiants. - Pour chacune des années universitaires 2011-2012 et 2012-2013, deux étudiants ont intégré la DFGSMa2 ou 3, en bénéficiant de passerelles en provenance de formations de haut niveau : médecine, pharmacie, ingénieur. Ces étudiants ont bénéficié d'une mise à niveau théorique, pratique et clinique. - Le nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière est important. Actuellement, près de la moitié des étudiants reçoivent une bourse. <p>Le dispositif d'information des étudiants en cours de formation est satisfaisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accueil spécifique des étudiants de DFGSMa2, le jour de la rentrée universitaire, par la directrice de l'école de sages-femmes et l'équipe pédagogique et administrative ; - organisation de sessions d'information en début d'année universitaire en DFGSMa2 et DFGSMa3 avec les responsables pédagogiques, pour présenter les enseignements du tronc commun et des UE optionnelles ; - réunions d'information spécifiques aux stages de DFGSMa2 et DFGSMa3 en présence de représentants des responsables de stage et d'enseignants référents. <p>Le nombre d'étudiants en situation d'abandon du cursus est très faible, moins d'un cas par an.</p>
4- Ouverture à l'international	<p>L'Ecole de sages-femmes de Clermont-Ferrand accueille depuis peu des étudiants européens dans le cadre du dispositif Erasmus (un étudiant par semestre).</p>
PILOTAGE DE LA FORMATION	
5- Eléments du pilotage	<p>Le pilotage de la formation est assuré par une équipe diversifiée dont la désignation et les compétences sont clairement établies. Ce pilotage s'appuie sur des conseils de perfectionnement ou commissions pédagogiques incluant des représentants des étudiants. Les cours et les stages sont évalués par les étudiants.</p> <p>Cependant, il est étonnant de constater que la participation des médecins et enseignants du CHU et de l'UFR de médecine de Clermont-Ferrand à l'enseignement des étudiants sages-femmes en DFGSMa2 et 3 se limite à des matières qui sont certes nécessaires mais néanmoins relativement secondaires pour une future sage-femme : néphrologie, réanimation, dermatologie, etc.</p> <p>En revanche, les cours d'obstétrique et de gynécologie - qui constituent le cœur de la formation - ne sont assurés que par des sages-femmes, et quelques médecins extérieurs au CHU. Les noms des PUPH du service de gynécologie obstétrique du CHU de Clermont-Ferrand n'apparaissent pas dans la liste des intervenants, ni ceux d'aucun praticien hospitalier ou chef de clinique assistant de ce service. Certes, les sages-femmes sont parfaitement qualifiées pour enseigner la physiologie obstétricale, mais il est raisonnable de penser que les gynécologues obstétriciens ont parfois une expertise qui pourrait être utile, même sur des sujets de physiologie.</p>

BILAN DES EFFECTIFS ET DU SUIVI DES ETUDIANTS	
6- Effectifs et suivi	<p>L'effectif est d'environ 30 étudiants par année de formation.</p> <p>Les modalités d'évaluation des étudiants, les règles de délivrance des ECTS et du diplôme, ainsi que les modalités de fonctionnement des jurys d'examens paraissent conformes aux pratiques universitaires usuelles.</p> <p>Les enseignements théoriques et les terrains de stage sont évalués par les étudiants. Les terrains de stage ayant connu des difficultés font l'objet d'une visite de terrain par une sage-femme enseignante.</p> <p>Le suivi des étudiants est bien renseigné. Le nombre de redoublements en 2^{ème} ou 3^{ème} année est faible. Sur une période de quatre ans, seuls deux diplômés de 3^{ème} année ont abandonné le cursus avant le Diplôme d'état de sage-femme.</p>

Observations de l'établissement

Observations sur le rapport d'évaluation de la formation

PACES

et

DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MAIEUTIQUES

Numéro de rapport : S3LG170012702

PACES

1- Information des étudiants sur la PACES :

« L'information apportée aux étudiants semble porter essentiellement sur l'organisation pédagogique de l'année... »

La journée d'accueil est pratiquement entièrement organisée autour de la présentation des débouchés et des métiers des quatre filières. Quatre conférences se succèdent dans la matinée et l'après midi est consacrée à des séances de questions-réponses entre étudiants, enseignants et professionnels, portant sur les métiers des quatre filières. Seule 1h, voire 1h30, est consacrée à l'organisation pédagogique de la PACES.

« Il n'est pas indiqué si les données issues des enquêtes sur la réussite et le devenir des étudiants font l'objet d'une communication auprès des lycéens... »

L'organisation de la PACES, les cursus, les débouchés, les taux de réussite tenant compte des profils des lycéens sont régulièrement présentés chaque année dans les lycées, par des enseignants de l'École de Maïeutique et des Facultés de Pharmacie, d'Odontologie et de Médecine : Lycée Blaise Pascal, Lycée Jeanne d'Arc, Lycée Ambroise Brugière, Lycée Massillon et Lycée Fénelon de Clermont-Ferrand et autres lycées de l'académie (Chamalières, Vichy, Riom...).

2- Structure et organisation de la PACES :

« Il n'est toutefois pas précisé la taille des groupes de TD ni les ressources allouées à ces enseignements »

En PACES, 24 groupes maximum d'une cinquantaine d'étudiants sont créés et permettent de réaliser, dans les meilleures conditions, sur une semaine, au moins une séance de TD par étudiant et par discipline. Ainsi, pour une même discipline, du mardi au vendredi, 3 groupes travaillent en parallèle de 14 à 16h (avec 3 enseignants de la discipline), puis 3 autres groupes de 16h à 18h.

Les séances « en ligne » sont constituées de QCM déposés, au fur et à mesure de l'avancement des cours magistraux, sur la plateforme pédagogique de l'université.

Sur cette même plateforme, un espace de cours est créé pour chaque UE dans lequel les enseignants déposent leurs ressources numériques (très souvent les schémas projetés en cours, voire les diaporamas complets des enseignants).





3- Organisation du concours :

« Il n'est cependant pas fait mention de l'existence d'une procédure de relecture des sujets »

Cette procédure existait déjà avant la réforme PACES. Elle est poursuivie et une commission par UE a été créée. Chacune est constituée d'au moins deux enseignants de l'UE et d'un enseignant d'une autre UE de la PACES. Un PV est établi à la fin de la relecture des sujets et transmis à la scolarité avant la reproduction.

4- Dispositifs en place d'aide à la réussite : (tutorat)

« Il n'est toutefois pas fait mention de l'implication d'enseignants référents »

Le tutorat est organisé par une association étudiante, l'ATPC, qui travaille en étroite collaboration avec les deux responsables pédagogiques de la PACES, les services administratifs et tous les enseignants de la PACES. Les facultés de Médecine et de Pharmacie mettent à disposition les locaux nécessaires au fonctionnement du tutorat. Chaque "colle" rédigée par les tuteurs est contrôlée et validée par un enseignant de la discipline. Toutes les UE sont concernées par le tutorat, y compris les UE spécifiques de chacune des filières. L'inscription au tutorat est ouverte à tout étudiant qui le souhaite, sans aucune sélection.

9- Equipe pédagogique et jury

« Toutefois le rôle de la commission pédagogique n'est pas précisée »

La commission fait un bilan de l'année écoulée, note les points forts et les points à améliorer. Enseignants et étudiants examinent également toutes les demandes de modification du contrôle des connaissances pour l'année suivante.

10 -Conseil de perfectionnement

« Un conseil de perfectionnement doit être mis en place »

Ce conseil a été mis en place l'année universitaire 2015-2016. Sa composition répond aux exigences réglementaires avec l'implication d'étudiants, d'enseignants de la PACES, de personnels IATOS et de professionnels (Président du Conseil de l'Ordre des Médecins, Vice Président du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens).

12 - Effectifs et résultats de la filière :

« Les effectifs des étudiants inscrits dans de la filière Pharmacie sont en constante augmentation au cours des cinq dernières années. Il n'est pas donné d'explications à cette augmentation »

Cette réalité des chiffres pourrait traduire une affection croissante, d'année en année, pour cette filière. Ce n'est pas le cas, mais certainement l'espoir d'être reçu en Pharmacie en cas d'échec en Médecine (choix par défaut), la filière Pharmacie étant de plus en plus souvent choisie en 2^{ème} choix, voire en 3^{ème} choix.

Pour compléter ces observations et pour répondre à la remarque suivante du rapport du champ de formation **« Il est regrettable que les statistiques fournies ne donnent aucune information sur le nombre d'étudiants qui ont obtenu 60 ECTS au terme de l'année de PACES »**, nous présentons ci-après les résultats des quatre dernières années (étudiants classés et étudiants non classés ayant obtenu 60 ECTS/équivalence L1).



Résultats de la PACES sur les quatre dernières années

Étudiants classés en rang utile, admis au concours

Étudiants non classés mais ayant validé 60 crédits (équivalence L1)

2011/2012	Numerus clausus défini par arrêté	+ Nombre étudiants admis à titre étranger	Premier étudiant admis		Dernier étudiant admis		Statut des étudiants admis				Équivalence L1 (60 crédits acquis)					
			Note / 20	Rang	Note / 20	Rang	Primant	Doublant	Triplant	Femme	Homme	Total	Primant	Doublant	Triplant	
MEDECINE	178	4	16,212	1	11,893	185	78	93	11	111	71					
ODONTOLOGIE	45	1	16,076	1	10,895	86	17	25	4	21	25					
MAIEUTIQUE	27	0	12,635	13	9,587	63	6	18	3	26	1					
PHARMACIE	91	4	14,328	2	9,532	149	27	60	7	63	31					
KINESITHERAPIE	68	/	14,923	1	9,957	68	25	31	12	43	25					

2012/2013	Numerus clausus défini par arrêté	+ Nombre étudiants admis à titre étranger	Premier étudiant admis		Dernier étudiant admis		Statut des étudiants admis				Équivalence L1 (60 crédits acquis)					
			Note / 20	Rang	Note / 20	Rang	Primant	Doublant	Triplant	Femme	Homme	Total	Primant	Doublant	Triplant	
MEDECINE	178	2	16,051	1	11,564	182	82	97	1	105	75					
ODONTOLOGIE	45	1	15,468	1	11,409	66	14	31	1	28	18					
MAIEUTIQUE	28	0	14,661	1	9,272	56	9	19	0	28	0					
PHARMACIE	91	1	15,363	1	9,514	131	28	58	6	58	34					
KINESITHERAPIE	68	/	14,809	1	10,737	68	16	44	8	34	34					

2013/2014	Numerus clausus défini par arrêté	+ Nombre étudiants admis à titre étranger	Premier étudiant admis		Dernier étudiant admis		Statut des étudiants admis						Equivalence L1 (60 crédits acquis)						
			Note / 20	Rang	Note / 20	Rang	Primant	Doublant	Triplant	Femme	Homme	Total	Primant	Doublant	Triplant				
MEDECINE	178	2	16,994	1	12,331	181	80	98	2	98	82								
ODONTOLOGIE	45	1	16,026	1	11,846	63	12	34	0	28	18								
MAIEUTIQUE	30	0	13,496	2	9,606	64	13	17	0	30	0					82	47	34	1
PHARMACIE	91	3	16,84	1	10,091	141	30	62	2	60	34								
KINESITHERAPIE	68	/	14,534	1	10,656	68	22	46	0	41	27					12	5	7	0

2014/2015	Numerus clausus défini par arrêté	+ Nombre étudiants admis à titre étranger	Premier étudiant admis		Dernier étudiant admis		Statut des étudiants admis						Equivalence L1 (60 crédits acquis)							
			Note / 20	Rang	Note / 20	Rang	Primant	Doublant	Triplant	Femme	Homme	Total	Primant	Doublant	Triplant					
MEDECINE	178	5	17,048	1	12,3	183	64	117	2	110	73									
ODONTOLOGIE	45	0	14,888	1	11,576	80	7	34	4	23	22									
MAIEUTIQUE	30	0	13,121	9	10,395	72	6	24	0	30	0					59	31	28	0	
PHARMACIE	91	3	16,848	1	9,541	149	25	65	4	67	27									
KINESITHERAPIE	80	/	14,807	1	10,334	80	35	39	6	37	43					10	2	8	0	

DFGSMa 2 et 3

Nous avons apprécié le rapport qui présente une analyse globalement juste et fine de la formation en premier cycle des études en sciences maïeutiques (2ème et 3ème année). Néanmoins, certains points méritent d'être précisés, voire commentés.

Le premier point faible relevé dans le rapport note *«l'absence des gynécologues obstétriciens de l'UFR de médecine de Clermont-Ferrand dans la formation»*, point que les rapporteurs ont détaillé dans les éléments du pilotage.

Nous souhaitons rappeler que le premier cycle des études en sciences maïeutiques, notamment la deuxième et troisième année du programme officiel (arrêté réglementaire) sont orientées sur l'enseignement de la physiologie. Ainsi, les enseignements de gynécologie et d'obstétrique relevant de la compétence des sages-femmes sont naturellement affectés à ces dernières et il nous semble normal de continuer ainsi. En effet, dans le cadre de la philosophie clinique et éducative qui devrait être basée sur des données probantes, nous n'avons repéré aucune donnée qui prouve que l'enseignement de la physiologie en santé génésique et périnatale dispensé par des gynécologues-obstétriciens augmente la qualité de la formation. Il semblerait que ce soit plutôt l'inverse car dans les pays anglo-saxons où l'enseignement est dispensé par des sages-femmes, plusieurs études internationales, dont une publiée dans la Cochrane Database, montrent que la prise en charge des femmes à bas risque est plus satisfaisante.

De plus, la cour des comptes préconise, dans un rapport de 2011, *«l'utilisation optimale des compétences de chacun implique une redéfinition des pratiques et des responsabilités : compétences des sages-femmes pour la pratique de l'obstétrique physiologique, prise en charge des seules grossesses pathologiques par les obstétriciens»*.

Actuellement, grâce à la formation initiale dispensée par des sages-femmes cliniciennes et enseignantes, les futures diplômées bénéficient d'une approche globale centrée sur la femme, le couple, la famille dans une démarche de maintien de la santé permettant de respecter la physiologie.

Le second point sur la *«faible mutualisation des enseignements»* est effectivement à noter car malgré les efforts substantiels qui ont été consentis par l'école de sage-femme pour adapter l'emploi du temps du DFGSMa2 (2ème année de maïeutique) à celui du DFGSM2 (2ème année de médecine), un tiers seulement des enseignements a pu être mutualisé. Il semble difficile, voire impossible, en raison des périodes d'alternance de cours et de stages des étudiants de DFGSMa3, de mutualiser d'avantage d'enseignements avec le DFGSM3.

Nous relevons également ce qui est noté en point faible dans la synthèse : *«absence de conseil de formation initiale»*. Cette remarque est peu compréhensible car il existe des commissions pédagogiques et depuis cette année, sont mis en place les conseils de perfectionnement. Il existe également un conseil technique, présidé par l'ARS (Agence Régionale de Santé), qui statue sur les toutes questions relatives à l'enseignement (notamment la validation des modalités de contrôle des connaissances) mais également sur le budget de l'école, le règlement intérieur, les demandes d'interruption ou de reprise d'études, les questions d'inaptitude des étudiants ; il se réunit au moins deux fois par an.



Enfin, contrairement à ce qui est souligné comme autre point faible, la politique de validation des stages n'est pas concentrée par la direction. En effet, les stages font l'objet d'appréciations de la part des responsables professionnels encadrant les étudiants sur la pratique clinique et d'une notation dans le carnet de suivi de l'étudiant. Une moyenne des notes obtenues est ensuite calculée et la validation des stages est attribuée en fonction de cette moyenne pour chaque semestre. Le carnet de suivi de stage est constitué de plusieurs chapitres comprenant les modalités, les objectifs, la validation, la liste des actes de formation clinique minimale et bien sûr d'une série de critères à évaluer en fonction de la nature du stage.

En conclusion, nous partageons un certain nombre de remarques reportées par le comité d'évaluation. Les propositions pour la future accréditation tenteront d'améliorer la situation.

Clermont-Ferrand, le 20/05/2016
Le Président de l'Université d'Auvergne – Clermont I

Professeur Alain ESCHALIER